

## DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

DIPE/11-537-383 du 19/09/2011

### **PROMOTIONS : TABLEAU D'AVANCEMENT A LA HORS CLASSE (CORPS : CERTIFIES - EPS - PLP - CPE) ENREGISTREMENT DES DIPLOMES DETENUS PAR LES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT, D'EDUCATION ET D'ORIENTATION DANS LA BASE EPP**

Destinataires : Mesdames et messieurs les chefs d'Etablissement du second degré

Affaire suivie par : Chef de bureau : Mme ROUX-BIAGGI (Bureau des actes collectifs) Gestionnaire : M. GUIGOU - Fax DIPE : 04 42 91 70 09 - Mél : ce.dipe@ac-aix-marseille.fr

Les conditions d'attribution de points pour les diplômes ont été revues à la rentrée scolaire 2010. La maîtrise ou tout diplôme équivalent à un niveau bac + 4 permet de bénéficier de l'attribution de 6 points.

La phase de travail préparatoire nécessaire à l'établissement des tableaux d'avancement des personnels nécessite donc un enregistrement des diplômes **dans la base EPP**.

A savoir, à partir de :

- Bac +2 et +3 → (5 points) → uniquement pour le corps des PLP
- Bac +4 → (6 points) → corps : certifiés – EPS – PLP (Maîtrise)
- Bac +5 → (8 points) → corps : certifiés – EPS - PLP (Master II, DEA...)
- Bac +8 → (10 points) → corps : certifiés – EPS - PLP (Doctorat)
  
- Bac +5 → (10points) → corps : CPE
- Bac +8 → (20 points) → corps : CPE

En conséquence, je vous demande d'attirer l'attention des personnels placés sous votre autorité sur **l'importance de fournir** photocopies(s) du ou des certificats (s) de ces diplômes, **en particulier le diplôme de maîtrise**. En effet, la mention des diplômes dans **l'application I-Prof** ne dispense pas les personnels de faire parvenir les documents cités ci-dessus à mes services.

Ceux-ci, visés par vos soins, seront annexés à la fiche ci-jointe en annexe 1 et adressés, par voie hiérarchique au Rectorat-DIPE, aux bureaux de la discipline concernée, dans les meilleurs délais et **au plus tard le 31 OCTOBRE 2011**.

Cette démarche, effectuée dans un souci de traitement équitable des dossiers, contribuera également à une gestion encore plus fiable de ces derniers.

Je vous remercie d'assurer la diffusion la plus complète possible auprès de ceux-ci.

Je sais pouvoir compter sur votre collaboration et vous en remercie.

*Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille*

**IMPORTANT****RELEVÉ DES DIPLOMES PRIS EN COMPTE DANS  
LES TABLEAUX D'AVANCEMENT A LA HORS-CLASSE****CORPS : CERTIFIES – PLP – EPS – CPE****DISCIPLINE :** .....**NOM**.....née (femme mariée) :..... **PRENOM (S)**.....**ETABLISSEMENT**..... **Ville** .....**Corps des professeurs CERTIFIES - EPS** Diplômes niveau bac + 4 (6 points)

Titre 1.....

Titre 2.....

 Diplômes niveau bac + 5 (8 points)

Titre 1.....

Titre 2.....

 Diplômes niveau bac + 8 (10 points)

Titre 1.....

Titre 2.....

**Corps des Professeurs de Lycées Professionnels (PLP)** Diplômes niveau bac + 2 (5 points)

Titre 1.....

Titre 2.....

 Diplômes niveau bac + 3 (5 points)

Titre 1.....

Titre 2.....

 Diplômes niveau bac + 4 (6 points)

Titre 1.....

Titre 2.....

 Diplômes niveau bac + 5 (8 points)

Titre 1.....

Titre 2.....

 Diplômes niveau bac + 8 (10 points)

Titre 1.....

Titre 2.....

**Corps des CPE** Diplômes niveau bac + 5 (10 points)

Titre 1.....

Titre 2.....

 Diplômes niveau bac + 8 (20 points)

Titre 1.....

Titre 2.....

Date et signature du chef d'établissement

Date et signature de l'enseignant

**Retour pour le 31/10//2011 au plus tard, au Rectorat, DIPE, bureau des gestionnaires de la discipline concernée.**